



ASIE/PAKISTAN - Selon la Cour fédérale pour la charia, la seule peine juste en cas de blasphème est la mort

Islamabad (Agence Fides) – La Cour fédérale pour la charia, tribunal islamique du Pakistan, a émis une ordonnance par laquelle il invite le gouvernement à modifier les peines prévues pour le crime de blasphème, actuellement punissable par des peines de réclusion pouvant aller jusqu'à la réclusion à perpétuité et par la peine capitale. Selon la Cour, il faut exclure la possibilité de peines de prison, même à perpétuité, et prévoir uniquement la peine de mort dans ce cas. La Cour a donné deux mois au gouvernement pour adapter l'ordonnancement juridique national à cette directive.

La disposition, émise par un collège de cinq juges, se base sur une décision de 1990. A cette époque, la Cour avait déjà indiqué clairement que la seule peine adaptée en matière de blasphème était la mort, en ce que l'outrage au prophète (Mahomet) ou à l'islam constitue « un crime intolérable ». La Cour a donc demandé la mise en œuvre immédiate de la mesure.

L'ordonnance a créé des remous, surtout au sein de la communauté chrétienne au Pakistan et, selon des sources de Fides, elle a également suscité l'embarras des institutions et du gouvernement du Premier Ministre Nawaz Sharif, qui appartient à la Ligue musulmane du Pakistan.

Ces jours derniers, la Commission Justice et Paix de la Conférence épiscopale du Pakistan avait diffusé des données préoccupantes à propos de la nette augmentation du nombre des plaintes contre des chrétiens déposées en l'espace d'un mois suite à de prétendus blasphèmes (voir Fides 28/11/2013). Ce nombre est quatre fois supérieur à la moyenne mensuelle enregistrée au cours de ces deux dernières années. Les accusations sont souvent manifestement fausses dans la mesure où l'accusation de blasphème est souvent utilisée comme « instrument de vengeance » dans le cadre de disputes à caractère privé. Parmi les chrétiens condamnés à mort pour blasphème se trouve notamment Asia Bibi, qui se trouve incarcérée depuis plus de quatre ans. (PA) (Agence Fides 10/12/2013)